

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président sortant

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-01
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Installation des membres du Comité d'Administration du Sivom Mulhouse
Sud Alsace et désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les mêmes règles d'installation du Comité d'Administration que celles prévues pour les Conseils municipaux.

Le SIVOM est constitué des groupements suivants :

- la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au titre des compétences Déchets et Assainissement (55 membres par compétence),
- la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération (SLA) au titre de la compétence Déchets (17 membres),
- la Communauté de Communes Sundgau (CCS) au titre de la compétence Déchets (10 membres),
- le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMA BVD) au titre de la compétence Assainissement (2 membres),

Ces structures sont représentées au Comité d'Administration par 85 délégués.

Mulhouse Alsace Agglomération a fait le choix de désigner les mêmes élus pour ses deux compétences d'adhésion.

Il est proposé que pour cette séance, le benjamin de l'assemblée soit désignée secrétaire de la séance.

Le Président installe officiellement le Comité d'Administration du Sivom Mulhouse Sud Alsace par l'appel alphabétique des membres titulaires :

Nom	Prénom	Élu dans la commune de	Délégué par
ADRIAN	Daniel	Landser	SLA
BACH	Danièle	Hochstatt	CCS
BAECHTEL	Rachel	Rixheim	m2A
BAUMLIN	Christian	Geispitzen	SLA
BEHE	Jean-Marie	Ottmarsheim	m2A
BERBETT	Joseph	Bisel	CCS
BEZARD	Anne	Stetten	SLA
BIEDERMANN-GOEPFERT	Frédérique	Steinbrunn-le-Bas	m2A
BITSCHENE	Christophe	Galfingue	m2A
BITTNER	Philippe	Battenheim	m2A
BRAND	Alain	Hirsingue	CCS
BUCHER	Arnaud	Mulhouse	m2A
CHERAY	Michel	Kingersheim	m2A
COLIN	Marie	Zillisheim	

COLOM	Florian	Mulhouse	m2A
DUSSOURD	Francis	Ruelisheim	m2A
FEISSEL SIMON	Catherine	Riedisheim	m2A
FRANCOIS	Christine	Huningue	SLA
FRANTZ	Christian	Dietwiller	m2A
FREY	Malvine	Mulhouse	m2A
FREY	Nathalie	Wittenheim	m2A
GRIENENBERGER	Christian	Hirsingue	CCS
GRUN	Philippe	Baldersheim	m2A
GUEMAZI-KHEFFI	Fatiha	Mulhouse	m2A
HABIG	Dominique	Sausheim	m2A
HALIT	Ahmed	Pfastatt	m2A
HARTMANN	Mathieu	Hochstatt	CCS
HATTENBERGER	Jean-Maurice	Chalampé	m2A
HECKLEN	Matthieu	Hochstatt	CCS
HERR	Benoît	Berrwiller	m2A
HIRTH	André	Burnhaupt-le-Bas	SMA BVD
IFFRIG	Gilbert	Eschentzwiller	m2A
ISSELE	René	Morschwiller-le-Bas	m2A
JUCHS	Bernard	Schlierbach	SLA
JULIEN	Jean-Paul	Bollwiller	m2A
JUND	Jean-Marc	Bruebach	m2A
KANNENGIESER	Bernard	Bartenheim	SLA
KELLER	Olivier	Habsheim	m2A
KIEFFER	Daniel	Wittelsheim	m2A
KLEINHOFFER	Louis	Pulversheim	m2A
KOLB	Francis	Reiningue	m2A
KUNTZ	Valérie	Waltenheim	SLA
LATSCHA	Mathieu	Vieux-Ferrette	CCS
LIDIN	Véronique	Carspach	CCS
LUTHRINGER	Martine	Bantzenheim	m2A
MONA	Armelle	Koetzingue	

NEUMANN	Rémy	Lutterbach	m2A
NICO	Mathieu	Wittenheim	m2A
OTMANE	Rémy	Leymen	SLA
PASQUIERS	Maxe	Flaxlanden	m2A
RAUB	Alphonse	Galfingue	SMA BVD
REUTER	Christophe	Illzach	m2A
RICHARD	Loïc	Riedisheim	m2A
RICHART	Fabien	Wittenheim	m2A
RIES	Michel	Illzach	m2A
RIGONI	Alessandro	Mulhouse	m2A
RITZ	Christelle	Mulhouse	m2A
RODDE	Stéphane	Ranspach-le-Haut	SLA
ROLLIN	Arnaud	Kingersheim	m2A
ROUDAIRE	Joël	Kembs	SLA
SASSI	Annouar	Mulhouse	m2A
SAVARY	Nicolas	Saint-Louis	SLA
SCHELLENBERGER	Thiebaut	Wahlbach	SLA
SCHILDKNECHT	Romain	Illzach	m2A
SCHILLING	Jean-Claude	Hombourg	m2A
SCHOBER	Raphaële	Wittelsheim	m2A
SCHWAB	Hervé	Niffer	m2A
SIEDLACZEK	Claudia	Heimsbrunn	m2A
STALLINI	Stéphane	Steinsoultz	CCS
STEGE	Christophe	Mulhouse	m2A
STRICH	Vincent	Steinbrunn-le-Haut	SLA
STURCHLER	Philippe	Zimmersheim	m2A
TAILLANDIER	Laurent	Richwiller	m2A
TALLEUX	Carole	Petit-Landau	m2A
THOMANN	Roland	Staffelfelden	m2A
TOME	Jean	Feldkirch	m2A
TSCHAMBER	Yves	Helfrantzkirch	SLA
TURRI	Pascal	Sierentz	SLA
VIGIER	Serge	Ungersheim	m2A
VIOLA	Antoine	Brunstatt-Didenheim	m2A

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2026 0529-DL29 052 026A

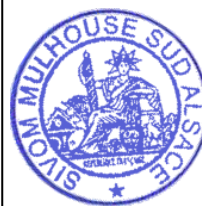
WEISSENBACH	Raphaël	Bettendorf	CCS
WILHELM	Mathieu	Magstatt-le-Bas	SLA
WOLFF	Philippe	Rixheim	m2A
ZIMMERMANN	Nicolas	Pfastatt	m2A
ZINNIGER	Roger	Zaessingue	SLA

L'appel ayant été fait, le quorum étant atteint, le Comité d'Administration du SIVOM est officiellement installé.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT).

Le benjamin de l'assemblée sera désigné comme scrutateur.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis DUSSOURD,
Doyen de l'Assemblée

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61
Droits de vote correspondant :	99
Droits de vote total : (y compris procurations)	120
Pour :	120
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
22 mai 2026
n° DL 29052026-AGF-02

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N., MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

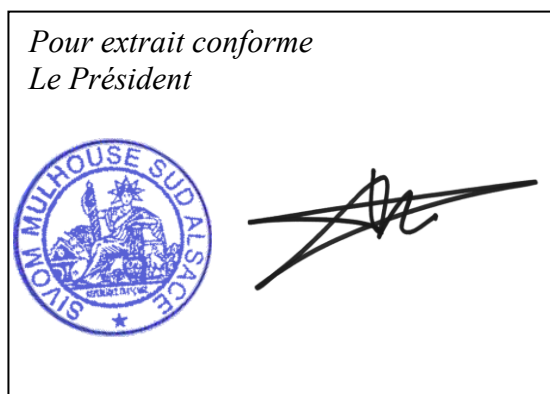
M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 2 de l'ordre du jour
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 février 2026



Le procès-verbal de la séance du Comité d'Administration du 19 février 2026 a été transmis avec la convocation.

Il est à présent soumis à l'approbation de l'assemblée.



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis DUSSOURD,
Doyen de l'Assemblée**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
		n° DL 29052026-AGF-03

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 3 de l'ordre du jour
Élection du Président**

Considérant la lecture combinée des articles L5711-1 et suivants applicables aux Syndicats Mixtes et des articles L5211-2 applicables aux EPCI issus du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie du même code relatives au Maire et aux Adjointes sont applicables au Président et aux membres du Bureau* » du Sivom de la région mulhousienne.

Ainsi, M. Francis **DUSSOURD** doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon les dispositions de l'article **L 2122-7** du même code, le Président est « *élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Ceci rappelé, il est passé à l'**élection au scrutin secret du Président.**

Le benjamin de l'Assemblée, M. Florian **COLOM** est désigné comme scrutateur et témoin des opérations de vote électronique.

Y-a-t-il un candidat ?

Nous avons enregistré la candidature de M. Rémy **NEUMANN** à la présidence du syndicat.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, le Comité d'Administration est invité à procéder à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Nombre de suffrages obtenus en faveur de M. Rémy NEUMANN : 111

Votre blanc : 4

Abstention : 5

M. Rémy **NEUMANN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Président du Syndicat.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61
Droits de vote correspondant :	99
Droits de vote total : (y compris procurations)	120
Pour :	120
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
22 mai 2026
n° DL 29052026-AGF-04

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N., MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 4 de l'ordre du jour
Fixation de la composition du Bureau**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-10 applicable au Sivom Mulhouse Sud Alsace, dispose que :

« Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ».

Le Bureau précédent comprenait 20 membres (1 Président, 15 Vice-présidents et 4 assesseurs).

Chaque Vice-président et assesseurs se verra attribuer par le Président une délégation de compétence.

Il est proposé la composition suivante afin de garantir l'équilibre politique du Bureau :

- *Mulhouse Alsace Agglomération : 13 Vice-présidents, 3 Assesseurs*
- *Saint-Louis Agglomération : 1 Vice-président, 1 Assesseur*
- *Communauté de Communes Sundgau : 1 Vice-président,*
- *Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller : 1 Assesseur.*

Le Bureau serait ainsi composé de 21 membres (1 Président, 15 Vice-présidents et 5 Assesseurs).

Les membres du Comité d'Administration, après en avoir délibéré, valident la composition du Bureau.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
		n° DL 29052026-AGF-05

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 5 de l'ordre du jour
Élection des membres du Bureau

Conformément aux dispositions des articles L5211-11 et L2122-10 du CGCT et à l'article 9 des statuts du syndicat, il appartient au Comité d'Administration de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le vote secret et individuel pour chaque poste à pourvoir.

Ceci étant précisé, le Président fait procéder aux différentes élections.

1^{er} Vice-président,

*Je propose la candidature de M. Christophe **STEGER**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 105

Vote blanc : 8

Abstention : 7

M. Christophe **STEGER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.

2^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de René **ISSELE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 111

Vote blanc : 2

Abstention : 7

M. René **ISSELE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

3^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Jean-Marie **BEHE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 108
Vote blanc : 7
Abstention : 5

M. Jean-Marie **BEHE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

4^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Carole **TALLEUX**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 107
Vote blanc : 8
Abstention : 5

Mme Carole **TALLEUX** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.

5^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Francis **DUSSOURD** représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 113
Vote blanc : 2
Abstention : 5

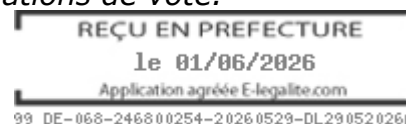
M. Francis **DUSSOURD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

6^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Jean-Paul **JULIEN** représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.



Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 99
Vote blanc : 8
Abstention : 13

M. Jean-Paul **JULIEN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

7^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Stéphane **RODDE** représentant Saint-Louis Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 105
Vote blanc : 6
Abstention : 9

M. Stéphane **RODDE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

8^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Dominique **HABIG**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 100
Vote blanc : 13
Abstention : 7

M. Dominique **HABIG** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu vice-président du Syndicat.

9^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Mme Rachel **BAECHTEL**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 113

Vote blanc : 4

Abstention : 3

Mme Rachel **BAECHTEL** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élue Vice-présidente du Syndicat.

10^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Christophe **BITSCHENE**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 108

Vote blanc : 5

Abstention : 7

M. Christophe **BITSCHENE** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclarée élue Vice-présidente du Syndicat.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

11^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Philippe **STURCHLER**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 101

Vote blanc : 10

Abstention : 9

M. Philippe **STURCHLER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

12^{ème} Vice-président,

Je propose la candidature de Christian GRIENENBERGER représentant la Communauté de Communes Sundgau.

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 107

Vote blanc : 6

Abstention : 7

M. Christian **GRIENENBERGER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

13^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Nicolas **ZIMMERMANN**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 95

Vote blanc : 14

Abstention : 11

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

M. Nicolas **ZIMMERMANN** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

14^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Arnaud **BUCHER**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 92

Vote blanc : 18

Abstention : 10

M. Arnaud **BUCHER** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

15^{ème} Vice-président,

*Je propose la candidature de Romain **SCHILDKNECHT**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 95

Vote blanc : 11

Abstention : 14

M. Romaine **SCHILDKNECHT** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu Vice-président du Syndicat.

1^{er} Assesseur,

*Je propose la candidature de André **HIRTH**, représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse-vallée de la Doller.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de procurations : 13

Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61

Vote pour : 107

Vote blanc : 8
Abstention : 5

M. André **HIRTH** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 1^{er} Assesseur du Syndicat.

2^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de Malvine **FREY**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 99
Vote blanc : 9
Abstention : 12

Mme Malvine **FREY** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 2^{ème} Assesseur du Syndicat.

3^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de Loïc **RICHARD** représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 102
Vote blanc : 11
Abstention : 7

M. Loïc **RICHARD** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 3^{ème} Assesseur du Syndicat.

4^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de Antoine **VIOLA**, représentant Mulhouse Alsace Agglomération.*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120

Majorité absolue : 61
Vote pour : 91
Vote blanc : 22
Abstention : 7

M. Antoine **VIOLA** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 4^{ème} Assesseur du Syndicat.

5^{ème} Assesseur,

*Je propose la candidature de M. Nicolas **SAVARY**, représentant Saint-Louis Agglomération*

Y-a-t-il un autre candidat ?

Personne d'autre n'étant candidat, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Nombre de délégués présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de droits de vote : 120
Majorité absolue : 61
Vote pour : 97
Vote blanc : 12
Abstention : 11

M. Nicolas **SAVARY** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour est déclaré élu 5^{ème} Assesseur du Syndicat.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	n° DL 29052026-AGF-06

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 6 de l'ordre du jour

**Délégation de pouvoir du Comité au Président et en cas d'empêchement aux
membres du Bureau**

Afin de faciliter le fonctionnement du SIVOM, et en vertu des articles L5211-9, L5211-10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des attributions de gestion peuvent être déléguées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau.

En application de ces dispositions, il est proposé de donner délégation au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau dans les domaines suivants :

Finances

- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et passer à cet effet les actes nécessaires,
- conclure les conventions de ligne de trésorerie,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Marchés publics et autres contrats de prestation

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique ainsi que les marchés en procédure négociée passés en application des articles R2122-8 et suivants et lorsque les crédits pour l'ensemble de ces marchés sont inscrits au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants auxdits marchés lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés passés selon une procédure formalisée et n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits suffisants sont prévus au budget,
- prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés de travaux, prestations de services et fournitures,
- conclure tout type de conventions préalables à la réalisation de travaux ou de régularisation foncière : passage en terrain privé ou public, de mise à disposition de terrains, conventions de servitudes,
- autoriser les demandes de subventions pour tous les types de marchés et contrats ci-dessus énoncés dans le chapitre « *marchés publics et autres contrats de prestation* »,

- prendre toute décision en matière de validation de programmes d'opérations ainsi que des avants projets et projets.

Administration générale et ressources humaines

- prendre en charge des frais divers supportés par des agents, autres que ceux permis par la réglementation en vigueur,
- fixer, dans la limite de la réglementation en vigueur, les modalités d'octroi des avantages en nature auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions ou des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,
- autoriser l'engagement du personnel non titulaire dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les emplois concernés ont été précédemment créés par délibération du Comité d'Administration,
- décider la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer des contrats d'assurances,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter, au nom du Syndicat, les actions en justice ou défendre les actions intentées contre lui dans ses domaines d'intervention et devant tous les ordres de juridiction,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite fixée par le Comité.

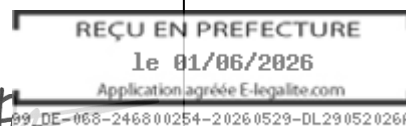
En vertu de l'article L 5211-9 du CGCT le Président est l'organe exécutif du Syndicat.

Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des décisions du Bureau.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré,

- approuve les délégations de pouvoirs accordées au Président et en cas d'empêchement aux membres du Bureau,
- accepte que ces décisions puissent être prises et signées par le Vice-président délégué à cet effet, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,
- autorise le Président à déléguer, conformément à l'article L5211-9 du CGCT, sa signature à certains fonctionnaires.

Pour extrait conforme
Le Président



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-07
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 7 de l'ordre du jour
Indemnités des membres du Bureau**

Monsieur le Président expose :

Les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-8 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'État.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « *l'exercice effectif du mandat* », ce qui suppose en particulier pour les Vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-présidents des communes de 200 000 habitants et plus, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités maximales correspondent pour le Sivom Mulhouse Sud Alsace, aux taux suivants :

- Président : 37,41 % de l'indice de référence
- Vice-président : 18,70 % de l'indice de référence.

Toute latitude étant laissée au Comité d'Administration pour fixer le montant des indemnités dans la limite du plafond autorisé, il est proposé d'adopter les montants d'indemnisation tels que définis ci-dessus ; ces taux représentant un montant mensuel brut de 1 537,75 € pour le Président et 768,67 € pour les Vice-présidents (valeur au 1^{er} janvier 2024).

Ces indemnités sont applicables à compter du 29 mai 2026 et feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif – Chapitre 65 – Compte 6531.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, avec effet au 29 mai 2026 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité du Président pour l'exercice effectif de ses fonctions au taux maximal actuel de 37,41 % de l'indice de référence,
- de fixer, avec effet au 29 mai 2026 et pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité des Vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions au taux maximal actuel de 18,70 % de l'indice de référence,
- d'appliquer automatiquement l'augmentation de l'indemnité à chaque parution du décret modificatif,

- de voter et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de chaque exercice,
- de faire verser les indemnités mensuellement à compter du 29 mai 2026.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	n° DL 29052026-AGF-08

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 8 de l'ordre du jour
Détermination des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des
Commissions d'Appel d'Offres

Conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Comité d'Administration de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des Commissions d'Appel d'Offres et des commissions de délégation de service public, ci-après édictées :

- les candidatures prennent la forme d'une liste,
- une ou plusieurs listes pourront être déposées,
- le dépôt des listes est accepté jusqu'au début du vote, auprès de Monsieur le Président du Sivom Mulhouse Sud Alsace, sous enveloppe fermée,
- le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires, conformément au II de l'article L1411-5 du CGCT, à savoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT) le prévoient :

- elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue au a) du II de l'article L1411-5 et à l'article D1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,
- après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve les conditions de dépôt des listes susvisées, en vue de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et des commissions de délégation de service public,
- autorise le Président à effectuer, dans ce cadre, les démarches et à signer tous documents nécessaires.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	114	
Contre :	0	
Abstention :	6	n° DL 29052026-AGF-09

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 9 de l'ordre du jour
Composition et élection des Commissions d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément à l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été fixées par délibération n° 8 précédemment adoptée.

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* ».

Selon l'article L1411-5 du même code la CAO est composée :

- du Président du Syndicat, membre de droit, Président de la commission ou son représentant,
- de 5 (cinq) membres titulaires et 5 (cinq) membres suppléants du Comité d'Administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Chaque membre de l'assemblée s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article D1411-3 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT), il est rappelé qu'en cas de présentation d'une seule liste, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le comptable de la structure et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Le Syndicat s'étant doté de deux missions essentielles, il est proposé de constituer une commission dite permanente pour chacune d'entre elles et qui pourrait être composée des membres suivants et complétée par une commission administration générale et finances.

Par ailleurs, il est également proposé que les membres élus de ces commissions aient la possibilité de se réunir, dans le cadre de commissions consultatives, pour donner

leur avis sur l'attribution, par le pouvoir adjudicateur, des marchés passés selon une procédure adaptée et dont le montant estimé est supérieur à 150 000 € H.T.

Après en avoir délibéré et approuvé le principe d'une possibilité de consultation de ces élus dans le cadre de commissions consultatives des marchés en procédure adaptée, le Comité d'Administration est invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants des Commissions d'Appel d'Offres :

a) Commission " ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Christophe BITSCHENE Christophe STEGER Stéphane RODDE Carole TALLEUX	Nicolas ZIMMERMANN Francis DUSSOURD Arnaud BUCHER Vincent STRICH Christian GRIENENBERGER

b) Commission " ASSAINISSEMENT "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Jean-Paul JULIEN Arnaud BUCHER Dominique HABIG Nicolas ZIMMERMANN	Romain SCHILDKNECHT Francis KOLB Malvine FREY Christian FRANTZ André HIRTH

c) Commission " DÉCHETS "

Membres titulaires	Suppléants
René ISSELE Rachel BAECHTEL Antoine VIOLA Francis DUSSOURD Stéphane RODDE	Jean-Marie BEHE Philippe STURCHLER Malvine FREY Christian GRIENENBERGER Joël ROUDAIRE

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la composition des différentes commissions d'appel d'offres telles que proposées ci-dessus,
- approuve le principe d'une possibilité de consultation de ces élus dans le cadre de commissions consultatives des marchés en procédure adaptée.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 0526AGF

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-10
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 10 de l'ordre du jour
Désignation du représentant du Syndicat à l'association AMORCE

L'Association des Maîtres d'Ouvrages publics de Réseaux de Chaleurs et d'installation de traitement des déchets urbains liés à l'Energie, désignée sous le signe « **AMORCE** », traite de toutes les questions en matière technique, juridique, fiscale, de communication, de formation et de recherches propres aux réseaux de distribution publics de chaleur et à la valorisation énergétique des ordures ménagères.

Le SIVOM a adhéré à cette association le 29 mars 1990 afin de bénéficier d'informations indispensables pour résoudre les problèmes liés à l'élimination et au traitement des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant titulaire du Syndicat dans cette association ainsi qu'un suppléant.

Je vous propose de nommer Mme Rachel **BAECHTEL** en tant que titulaire et M. Christophe **STEGER** en tant que suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de Mme Rachel **BAECHTEL** comme représentante titulaire du SIVOM et de M. Christophe **STEGER** comme suppléant auprès de l'association AMORCE.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-11
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	114	
Contre :	0	
Abstention :	6	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 11 de l'ordre du jour

Désignation du représentant du Syndicat à l'association CNR (Cercle National du Recyclage)

Par délibération du 21 mars 1997, le Comité d'Administration du Syndicat approuvait l'adhésion du SIVOM au Cercle National du Recyclage.

Le renouvellement du Comité étant intervenu, il nous appartient aujourd'hui de désigner le représentant du SIVOM.

Le CNR est une association dont le but est de faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets par :

- la promotion de la collecte sélective et du tri en vue du recyclage,
- l'aide aux collectivités dans la mise en place de programmes de gestion des déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement,
- la représentation des adhérents (commission CITEO, ...) dans un souci de défense de l'intérêt public.

Elle est composée de collectivités locales ou leurs groupements ; d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle et d'organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets.

Il nous appartient de désigner un représentant du Syndicat dans cette association.

Je vous propose de désigner M. Stéphane **RODDE**.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Stéphane **RODDE** comme représentant du SIVOM auprès de l'association CNR.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	114	
Contre :	0	
Abstention :	6	n° DL 29052026-AGF-12

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Désignation du représentant à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur le Président expose :

La loi NOTRe donne à la région une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Celle-ci constitue une opportunité pour la région de définir un cadre stratégique favorable à un développement économique et social.

Dans ce contexte, elle a initié en décembre 2016, l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Cette procédure de planification a pour but d'encadrer l'action des différents acteurs locaux en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets.

Elle définit une stratégie territoriale cohérente qui permet le respect des objectifs et priorités fixés au niveau national (proximité, hiérarchie des modes de traitement, etc...). Elle se fonde sur une connaissance des flux de déchets et des solutions de traitement existantes.

Le PRPGD, élaboré sous la responsabilité de la région, comprend ainsi :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans,
- un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

L'arrêté du 15 décembre 2016 pris par le Conseil Régional Grand Est, et portant composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) définit huit collèges participants, conformément au décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 : les élus régionaux, les représentants de l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les Eco-organismes, les associations agréées et autres associations.

Lors de sa séance plénière du 17 octobre 2019, le Conseil Régional Grand Est a adopté ce Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Celui-ci vise à réduire la production de déchets, favoriser leur valorisation, développer l'emploi et l'innovation dans l'économie circulaire ainsi qu'à diminuer l'impact sur l'environnement.

Prévu comme un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le PRPGD relève d'une nouvelle compétence de la région et est élaboré en concertation avec les acteurs concernés, membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Au titre des établissements publics du territoire, compétents en matière de traitement des déchets, le Sivom Mulhouse Sud Alsace peut désigner ainsi un représentant qui participera à cette CCES.

Il nous appartient alors de désigner ce représentant ainsi que son suppléant en cas d'empêchement.

Je vous propose de nommer M. Francis **KOLB** comme représentant et Mme Malvine **FREY** comme suppléante.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Francis **KOLB** comme représentant du Sivom et Mme Malvine **FREY** comme suppléante auprès de la CCES.



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-13
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	114	
Contre :	0	
Abstention :	6	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Désignation de représentants aux commissions locales de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Lauch et de la Doller

Monsieur le Président expose,

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative des ressources en eau. Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la commission locale de l'eau.

Des communes présentes sur le territoire du SIVOM sont dans l'un ou l'autre périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des bassins de la LAUCH et de la DOLLER.

Sont concernées par le bassin de la DOLLER les communes suivantes :

LUTTERBACH, MORSCHWILLER-LE-BAS, MULHOUSE, PFASTATT et REININGUE.

Sont concernées par le bassin de la LAUCH les communes suivantes :

BERRWILLER, BOLLWILLER et FELDKIRCH.

Par ailleurs, le SIVOM est concerné de par sa compétence en assainissement pour ces périmètres communaux. Ainsi le SIVOM est invité à désigner un représentant à la commission locale de l'eau de chaque SAGE.

Il est proposé de désigner M. René **ISSELÉ** pour représenter le SIVOM auprès du SAGE de la DOLLER et de M. Nicolas **ZIMMERMANN** auprès du SAGE de la LAUCH.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide de désigner M. René **ISSELÉ** comme représentant à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller.
- décide de désigner M. Nicolas **ZIMMERMANN** comme représentant à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président sortant**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-14
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	114	
Contre :	0	
Abstention :	6	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 14 de l'ordre du jour

Désignation des représentants au syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin au titre de la valorisation par épandage agricole des boues des STEU du SIVOM

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) a repris au 1^{er} janvier 2008, l'activité de la mission recyclage agricole du Haut-Rhin.

Le SMRA68 est un syndicat mixte dit « *ouvert* » au sens des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le département du Haut-Rhin, des collectivités et établissements publics locaux du Haut-Rhin compétents en matière d'assainissement.

Les industriels producteurs de boues et les autres syndicats mixtes ouverts ne pouvant être membres du SMRA68, sont associés par voie de convention.

Le SMRA68 a pour objet le traitement de toutes les questions relatives au recyclage agricole des produits résiduels organiques (PRO) et en particulier :

- il apporte conseil et assistance aux intervenants dans la filière de valorisation agricole de PRO,
- il favorise et initie toutes les démarches tendant à la transparence et à l'intégration de la filière précitée dans une ambition locale d'excellence,
- il recueille les données nécessaires à la connaissance complète des flux de PRO,
- il procède à des expérimentations d'intérêt général permettant d'évaluer l'intérêt agronomique des PRO et leurs impacts éventuels,
- il procède à une veille réglementaire et scientifique,
- il établit, tient à jour et exploite les bases de données des parcelles valorisables et/ou valorisées, et conserve l'historique des épandages,
- il promeut et actualise la charte qualité départementale,
- il communique sur l'ensemble de cette démarche qui s'inscrit dans un objectif de préservation de la qualité environnementale,
- il anime une concertation des acteurs locaux,
- il apprécie les possibilités globales de traitement dans le département.

Depuis avril 2008, le SMRA68 est qualifié d'« *Organisme Indépendant* » par le préfet du Haut-Rhin.

L'adhésion au SMRA68 permet de fiabiliser la filière de retour au sol des boues des stations d'épuration du SIVOM situées à BANTZENHEIM-CHALAMPÉ, OTTMARSHEIM, PETIT-LANDAU, RUELISHEIM et WITTELSHEIM.

L'adhésion se fait au titre de la totalité de ses stations avec une volonté de mettre en place un plan d'épandage unique avec pour objectif de permettre une gestion identique des retours au sol, un mélange des boues et une sécurisation des parcelles réceptionnant ce compost.

L'adhésion au SMRA68 permet également d'intégrer les évolutions réglementaires et locales, et de progresser dans une dynamique départementale solidaire.

Je vous propose de nommer :

- M. René **ISSELÉ**
- M. Dominique **HABIG**

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. René **ISSELÉ** et M. Dominique **HABIG** comme représentants du SIVOM auprès du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	n° DL 29052026-AGF-15

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 15 de l'ordre du jour

**Désignation des représentants du SIVOM au Comité consultatif paritaire
« SIVOM-INDUSTRIES »**

Ce Comité qui comporte à égalité des représentants de l'Industrie (désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie) et de la Collectivité, maître de l'ouvrage de la station d'épuration, a été instauré dès 1978.

Le rapprochement et la collaboration avec l'industrie émanent d'une initiative de la Chambre de Commerce dans le but d'associer le plus étroitement possible les chefs d'entreprises dans la recherche et l'élaboration de la meilleure formule de participation aux coûts de traitement de leurs effluents, aussi bien en investissement qu'en exploitation.

Ce comité bipartite qui se réunit une ou deux fois par an, est secondé par des conseillers techniques tels l'Agence de l'Eau, la DREAL, la DDT. Depuis sa création, des industries ont arrêté leur activité (TEXUNION, CANDIA, SIPP, TEMPE, RHODIA), d'autres ont décidé d'une convention (SARVAL, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE).

Les délégués du SIVOM sont choisis prioritairement parmi les représentants des communes directement concernées par l'implantation sur leur territoire de l'une ou l'autre des INDUSTRIES, dites conventionnées, à savoir :

MULHOUSE	pour DMC, GHR MULHOUSE SUD-ALSACE
ILLZACH	pour PAPETERIES DU RHIN, SARVAL
RIXHEIM	pour STELLANTIS
SAUSHEIM	pour STELLANTIS

Le Président du Syndicat figurait tout naturellement parmi les membres du Comité.

Il vous appartient à présent de désigner les 6 membres titulaires et les membres suppléants qui représenteront le SIVOM au sein dudit Comité consultatif.

6

Sont ainsi nommés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Rémy NEUMANN	René ISSELÉ
Christophe STEGE	Malvine FREY
Rachel BAECHTEL	Nicolas ZIMMERMANN
Dominique HABIG	Francis DUSSOURD
Romain SCHILDKNECHT	Loïc RICHARD
Jean-Marie BÉHÉ	Carole TALLEUX

Quant aux industriels, il est proposé que chaque conventionné soit représenté au sein du comité par 1 titulaire + 1 délégué. La Chambre de Commerce se charge de confirmer auprès du SIVOM l'identité de chaque représentant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve les nominations telles que proposées.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-16
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N. , MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 16 de l'ordre du jour
Désignation des représentants du SIVOM à l'Agence de Fabrique Urbaine et
Territoriale Sud Alsace (AFUT)

L'Agence d'urbanisme AFUT Sud-Alsace est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités du Sud Alsace.

L'adhésion à l'AFUT Sud-Alsace permet, a minima, de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...).

Elle permet aussi aux collectivités de participer aux instances et à la vie de l'Agence (Assemblées Générales, Matinales, publications...).

L'adhésion à l'Agence ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement avec l'Agence selon trois modes de collaboration :

- la participation au programme partenarial de l'Agence (programme de travail mutualisé et annuel validé en Assemblée Générale),
- le contrat de « *quasi-régie* »,
- et le contrat classique (si la mission fait suite à une mise en concurrence).

Compte-tenu de ce qui précède, le Sivom Mulhouse Sud Alsace a vu un intérêt tout particulier à renforcer ses liens avec l'Agence de Fabrique Urbaine notamment au regard des compétences exercées par le Syndicat et plus particulièrement concernant le développement des techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines où l'AFUT, en tant qu'organisme d'étude serait d'une aide précieuse pour le service eaux pluviales urbaines de notre syndicat.

Le SIVOM est ainsi adhérent de cette structure depuis le 27 mars 2025.

Il nous appartient alors de désigner un représentant titulaire ainsi que son suppléant en cas d'empêchement aux instances de l'AFUT Sud-Alsace.

Je vous propose de nommer M. Christophe **STEGER** comme représentant et M. Philippe **WOLFF** comme suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la nomination de M. Christophe **STEGER** comme représentant du SIVOM et M. Philippe **WOLFF** comme suppléant auprès de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT).

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Rémy NEUMANN,
Président**

Séance du 29 mai 2026

Nombre de présents :	61	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 22 mai 2026 n° DL 29052026-AGF-17
Droits de vote correspondant :	99	
Droits de vote total : (y compris procurations)	120	
Pour :	120	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (61) : M. ADRIAN, Mmes BACH, BAECHTEL, MM. BEHE, BERBETT, Mme BIEDERMANN-GOEPFERT, MM. BITTNER, BRAND, BUCHER, CHERAY, COLOM, DUSSOURD, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANÇOIS, M. FRANTZ, Mmes FREY M., FREY N., MM. GRIENENBERGER, GRUN, HABIG, HARTMANN, HATTENBERGER, HECKLEN, HERR, HIRTH, ISSELE, JULIEN, JUND, KELLER, KLEINHOFFER, KOLB, Mme KUNTZ, M. LATSCHA, Mmes LUTHRINGER, MONA, MM. NEUMANN, OTMANE, RAUB, RICHART, RIES, RODDE, ROLLIN, ROUDAIRE, SASSI, SAVARY, SCHELLENBERGER, SCHILDKNECHT, Mme SCHOBER, M. SCHWAB, Mme SIEDLACZEK, MM. STEGER, STRICH, STURCHLER, TAILLANDIER, THOMANN, TOME, TURRI, VIGIER, WEISSENBACH, WILHELM et ZINNIGER

Excusés (19) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, Mmes COLIN, GUEMAZI-KHEFFI, MM. HALIT, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, PASQUIERS, RICHARD, RIGONI, Mme RITZ, MM. SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER, VIOLA et WOLFF

Absents (5) : Mme BEZARD, M. KIEFFER, Mme LIDIN, MM. REUTER et ZIMMERMANN

Ont donné procuration (13) : MM. BAUMLIN, BITSCHENE, IFFRIG, JUCHS, KANNENGIESER, NICO, RICHARD, RIGONI, SCHILLING, STALLINI, Mme TALLEUX, MM. TSCHAMBER et VIOLA

Assistaient en outre à la séance : MM. FRITZ, HILLMEYER, NAZON, OCHSENBEIN et REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN, PONLEVÉ et ZWEIGARDT du syndicat

M. COLOM est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 17 de l'ordre du jour
Fonctionnement administratif du Syndicat**

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat fonctionne avec du personnel mis à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération. Actuellement 38 agents sont mis à disposition au SIVOM.

Un état des emplois, par filière et grade, est présenté chaque année au Comité d'Administration de décembre.

Le cas du poste de Directeur Général était, jusqu'à présent, géré de manière différenciée par le biais d'une activité accessoire d'un agent de la Direction Générale de l'agglomération ou de la ville de Mulhouse.

Ce dernier percevait alors une indemnité accessoire, conformément à une délibération prise en date du 9 décembre 2010 et correspondant à 5 à 6 heures d'activité par semaine pour son apport d'expertise et de coordination de l'équipe de direction du Syndicat.

A compter de ce nouveau mandat, et compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une fonction répondant à un besoin permanent du Syndicat, la Direction du SIVOM sera exercée par un agent à temps plein mis à disposition par l'agglomération, mettant ainsi fin à la pratique de l'activité accessoire pour le poste de Directeur Général.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré,

- donne son accord quant au nouveau fonctionnement administratif du Syndicat.

*Pour extrait conforme
Le Président*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 026 0529-DL29 052 026A